

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche n° 7

COPPA PAOLINO TEODORI (ITA), 22-24/06/2018

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Automobile Club d'Italia - Sport (ACI)

Adresse: Via Solferino 32 – 00185 Roma, Italia.
via Durando, 38 20158 Milan, Italie.

- a) Téléphone: +39 06 499 828 62 / +39 02 760 14 395
- b) E-mail: mauro.luciani@csai.aci.it
- c) Site internet : www.csai.aci.it

Organisateur de la Compétition : Gruppo Sportivo Dilettantistico A.C. Ascoli Piceno

Adresse: Viale Indipendenza n.38/a.,
63100 Ascoli Piceno, Italie.

- a) Téléphone: +39 0736 459 20
- b) E-mail: info@gsacascoli.org
- c) Site internet : www.gsacascoli.org

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 20/06/2018 :

Adresse : Ex Locanda del Pianoro, loc. Colle San Marco, Ascoli Piceno, Italie.

- a) Téléphone : +39 0736 096 572
- b) E-mail : info@gsacascoli.org

Comité d'Organisation :

Composition :

- M. Giovanni Cuccioloni (ITA) - Président
- M. Elio Galanti (ITA)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : S.P. N.76 "Colle San Marco"**

Localité : Colle San Marco – San Giacomo

Coordonnées GPS :

42° 49' 49,99" N 13° 34' 46,62" E

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : Colle San Marco (705 metres)

Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : San Giacomo, Piazza L.Ferri (1085 metres)

- c) **Longueur : 5031 mètres**
- d) **Dénivellation : 380 mètres**
- e) **Pente moyenne : 7,55 %**

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **2**

- b) Nombre de manches de course officielle : **2**

c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D ou R.

La licence de Degré R n'est pas valable en Course de Côte pour les voitures des Groupes CN, D et E2 de la Catégorie II définis à l'Article 251.1.1 de l'Annexe J.

La licence de Degré C (minimum) est requise en Course de Côte pour les voitures des Groupes CN, D et E2 de la Catégorie II définis à l'Article 251.1.1 de l'Annexe J.

Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements :	<i>Immédiatement dès approbation du Règlement Particulier.</i>
Clôture des engagements :	13/06/2018 (heure : 24h00)

Montant du droit :

-avec la publicité facultative de l'Organisateur
€270,00 (+TVA) pour le groupes N / A / S20 / E1 < 2000

€320,00 (+TVA) pour le groupes E1>2000 / GT / E2-SH / CN / E2-SC / D/E2-SS

-sans la publicité facultative de l'Organisateur
€540,00 (+TVA) pour le groupes N / A / S20 / E1 < 2000
€640,00 (+TVA) pour le groupes E1>2000 / GT / E2-SH / CN / E2-SC / D/E2-SS

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis : 250

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible auprès de l'organisateur ou sur le site internet de l'organisateur.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'organisateur dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des

engagés, 50% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 22/06/2018	
14.30 – 19.00	Vérifications administratives
15.00 – 19.30	Vérifications techniques
14.00	1ère réunion du collège des commissaires sportifs <i>(Lieu : Secrétariat Compétition, ex "Locanda del Pianoro, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno)</i>
19.30	Briefing des Pilotes <i>(Lieu : Résidence Parco Miravalle, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno)</i>

• 23/06/2018	
09.0	Essais officiels – 1ère manche
à suivre après la 1ère manche	Essais officiels – 2e manche

• 24/06/2018	
09.30	1ère manche de course
à suivre après le 1ère manche	2e manche de course
45 mn (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium <i>(Lieu : loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno)</i>

Vérifications administratives :

Lieu : ex Bar del Pianoro, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno.

Vérifications techniques :

Lieu : rue des Martiri della Resistenza - loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno.

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : "Centro Assistenza Autoveicoli srl",
28 Gorgi street – Ascoli Piceno.

Parc Fermé :

Lieu : loc. San Giacomo – place L. Ferri.

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :

Secrétariat Compétition (ex "Locanda del Pianoro, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno).

- Pendant le délai de réclamation :

Secrétariat Compétition (ex "Locanda del Pianoro, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno) et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures de Production :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe N	Voitures de Production, Groupe R1 inclus.
Groupe A	Voitures de Tourisme, "World Rally Car", Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.
Groupe S20	Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.
Groupe GT	Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)	Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe CN	Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SC (Sportscar)	Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SH (Silhouette)	Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1			
Groupe N	jusqu'à 1150 cm ³ 1151 - 1400 cm ³ 1401 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe S20	jusqu'à 1150 cm ³ 1151 - 1400 cm ³ 1401 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³
	Groupe A		jusqu'à 1150 cm ³ 1151 - 1400 cm ³ 1401 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³

Catégorie 2			
Groupe D/E2-SS	jusqu'à 1000 cm ³ 1001 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SC	jusqu'à 1000 cm ³ 1001 - 1400 cm ³ 1401 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 2500 cm ³ 2501 - 3000 cm ³
	Groupe CN		jusqu'à 1000 cm ³ 1001 - 1400 cm ³ 1401 - 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 2500 cm ³ 2501 - 3000 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins quatre jeux de numéros de Compétition. Deux jeux de numéros de Compétition devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition. Deux jeux de numéros de Compétition supplémentaires (15 cm de hauteur maximum) devront être placés sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière. Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Publicité :

L'Organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat": *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
- Autres : "57^{ma} Coppa Paolino Teodori / Vulcangas / Vgs" – *apposition annoncée par l'Organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

M. Alessandro Battaglia (ITA)
Portable: +39 335 750 7916
E-mail: battagliaa54@gmail.com

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

M. Lucio Bonasera (ITA)
M. Fabrizio Bernetti (ITA)

C) Collège des commissaires sportifs :

M. Fabrizio Grigoletti (ITA) – Président
M. Carlo Ennio Morri (RSM)
M. Lucien Franck (LUX) / FIA

D) Observateur FIA :

M. Sanjin Paro (HRV)

E) Observateur ASN :

Non applicable

F) Commissaire technique en chef :

M. Roberto Pagliai (ITA)

G) Commissaires techniques :

M. Walter Terreni (ITA)
M. Emidio Sabatini (ITA)
M. Simone Staffilani (ITA)
M. Gabriele Lamonica (ITA)
M. Gianpaolo Pezzini (ITA)
M. Enrico Forti (ITA)

H) Médecins :

M. Sigismondo Cesaroni (ITA) – Médecin-chef
M. Sandro Spinelli (ITA)

I) Chronométrateur en chef :

M. Marco Barilari (ITA)
- Société : F.I.Cr. – A.S.D. "Aldo Tura" Pesaro

J) Délégué sécurité ASN :

M. Oronzo Pezzolla (ITA)

Délégué sécurité organisateur :

M. Fiorenzo Dalmeri (ITA)

K) Secrétaire de la Compétition :

Mme Tania Pierannunzi (ITA)

L) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Mme Lia Perilli (ITA)

M) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

M. Daniele Mazzabufi (ITA)
Email: dani6417@gmail.com

M. Luigi Simoneschi (ITA)

Email: luisimone2@virgilio.it

Mme Gabrijela Jerman (HRV)

Email: wildeoscar@icloud.com

N) Responsable(s) du parc d'assistance :

Mr. Diego Cannella (ITA)

Email: pilger1978@libero.it

Mr. Giorgio Marcucci (ITA)

Email: giorgio.marcucci@hotmail.it

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de €6.000.000 pour la manifestation.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €350.

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord (Article 14.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA).

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€530	1 Coupe
2e	€270	1 Coupe
3e	-	1 Coupe

b) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat					
	Prix en espèces				Trophée
	Gr. N	Gr. A	Gr. S20	Gr. GT	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

	Prix en espèces				Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN	Gr. E2SC	Gr. E2-SH	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

c) Classe

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€65	1 Coupe

8.2 Prix spéciaux:

Des prix spéciaux seront distribués par l'organisateur comme suit :

Non applicable

8.3

a) Prix en espèces

Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

Trophées

Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées et les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.
- Les prix en espèces doivent être retirés lors de la cérémonie de podium ou à l'emplacement suivant :
Lieu : ex "Locanda del Pianoro, loc. Colle San Marco – Ascoli Piceno,
Heure : de 16.00 à 18.00,
faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Non applicable

VISA DE L'ASN N° ACI-001-2018-3-16

VISA DE LA FIA N° 7EHC.ITA.20.03.2018